

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
28 janvier 2021	8	2	0	3	0

Vote(s) pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 février 2022

Sous la présidence de Monsieur Julien VICK, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n° 01 : Modalités de fonctionnement en visio-conférence

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

VU l'ordonnance du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et notamment son article 6,

CONSIDERANT qu'il convient, face à la reprise de l'épidémie de COVID-19, d'organiser le Comité Syndical en mode visio-conférence,

DECIDE

DE VALIDER les modalités de fonctionnement suivantes :

- L'outil TEAMS sera utilisé pour l'organisation du Comité Syndical avec mode d'accès par lien.
- La réunion sera enregistrée puis conservée sur support vidéo au moyen du logiciel TEAMS
- Pour les points examinés lors de cette réunion, il sera procédé à un appel nominal en fin de réunion, par ordre alphabétique. A l'appel de son nom, chaque élu sera invité à indiquer le sens de son vote sur chaque point.

- Le procès-verbal écrit de la réunion rassemblera les délibérations et représentant sous forme synthétique les noms des Conseillers présents, absents, excusés ou non, le nom des élus ayant donné procuration avec indication du mandataire, le nom des élus suppléés, le nom des intervenants et le sens des votes
- Ces modalités vaudront également pour les éventuels futures réunions du Comité en visioconférence jusqu'au 31 juillet 2022 sous réserve de modifications réglementaires.

Le Président du SERM



Julien VICK